

<http://www.vevey.ch/conseilcommunal/download.asp?d=4507>

Le groupe décroissance alternatives est surpris de la réponse donnée à ces postulats. Pourquoi continuer à entrer en matière dans cette logique de compensation des places de parc alors que l'orientation globale, y compris celle du mandataire Transitec, se base sur les besoins réels, selon nos informations reçues en Commission d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, la réponse mentionne l'urgence climatique, il n'en transparaît pourtant pas une réelle volonté de réduire l'impact négatif du trafic individuel motorisé en ville. Réduire le stationnement ne signifie pas couper totalement le trafic mais le limiter au nécessaire.

Des compensations sont prévues à Entre-deux-Villes, dont le projet semble être actuellement en veille. Ce que la réponse omet d'indiquer c'est que le préavis 2016/20 prévoyait aussi la cession de l'exploitation du parking Vieille-Ville à l'exploitant-constructeur du parking Entre-deux-Villes pour élever le niveau de rentabilité de l'opération et intéresser ainsi les investisseurs potentiels. En l'occurrence, la société multinationale Vinci. Ce modèle rendrait impossible une politique communale en matière de tarification.

Ce qui nous échappe également, c'est que le temps que les parkings planifiés soient construits, c'est-à-dire dans quelques années encore, nous devons avoir atteint des objectifs de réduction d'émissions de CO2 qu'il ne sera pas possible d'atteindre sans rien changer. Il en va de notre santé et non d'une idéologie.

Pour décroissance alternatives, il faut investir dans de nouvelles mesures pour compenser la limitation nécessaire du trafic automobile. Au lieu de prévoir des parkings, il faut développer les transports publics, la mobilité douce, les emplois, la consommation et les loisirs de proximité pour réduire les déplacements. Il faudrait aussi pérenniser les livraisons à vélo gratuites.